

CFVU du 16 mai 2024

**Délibération n° CFVU 20240516_01 - Approbation du compte-rendu de la
CFVU du 04 Avril 2024.**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 04 Avril 2024.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Décompte des voix : 21

Décompte des suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Poitiers, 16/05/2024.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 04/04/2024

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés :

32 présents ou représentés + 1 voix consultative. Le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant donné procuration	Total
BASTIERE	Antonin	-	1
BOSMAN	Sasha	DUPERRE Damien POULIN Angéline	3
CANTRELLE	Dimitri	SUAUD Dylan	2
CONCOLINO-ABRAM	Bianca	MOINARD Pierre	2
DE NADAI	Thierry	LACHACHI Kenza ROQUET Lewis	3
DESESSARD	Laurent	-	1
Directrice du CROUS ou son représentant (voix consultative uniquement)		-	1
DUPORT	Noëlle	CARDONA Laurent PERRAUD Estelle	3
FONTAINE	Céline	-	1
GELIBERT	Marine	-	1
GELLE	Héloïse	CHARLES Tifenn	2
GIL	Sandrine	CONCOLINO Bianca (après son départ)	1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie	-	1
KANDEM	Pierre	-	1
LECLERCQ	Pascale	LAUBA Adrien	2
MAGNANT	Céline	-	1
MARVINGT MOUNIR	Cécile	-	1
PATRIER	Patricia	-	1
POUSSARD	Anne-Marie	MICHEL Julien	2
SARROUILHE	Denis		1
THIERCELIN	Salomé	FOUCAUD Lucie MAGNANT Céline (après son départ)	2
Total général			33

Total Général : 33 dont la voix consultative du CROUS

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte-rendu de la CFVU du 15 février 2024 ;
- 2- **Informations générales** ;
- 3- **Quart d'heure étudiants** ;
- 4- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Droit et Sciences Sociales ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Economiques ;
- 6- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) ;
- 8- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Lettres et Langues ;
- 9- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Humaines et Arts (SHA) ;
- 10- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) ;
- 11- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS) ;
- 12- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) ;
- 13- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut des Risques Industriels, Assuranciers et Financiers (IRIAF) ;
- 14- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) ;
- 15- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86) ;
- 16- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 10) ;
- 17- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Médecine et Pharmacie ;
- 18- **Pour délibération de la CFVU** : Maquettes 2024-2025 EC2U
- 19- **Pour délibération de la CFVU** : Désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) à la CFVU en tant que membre de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus ;
- 20- **Pour délibération de la CFVU** : Liste des formations locales 2024-2025 ;
- 21- **Pour délibération de la CFVU** : Liste et capacités d'accueil des UE d'Ouvertures 2024-2025 ;
- 22- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Prime de Responsabilités Pédagogiques 2023-2024 : principes généraux.

La séance commence à 15H50

Noëlle DUPORT énumère les 14 procurations reçues. Elle précise qu'avec 33 élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s, dont la représentante du CROUS Poitou-Charentes, avec voix consultative, le quorum est atteint.

En préambule, **Noëlle DUPORT** rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Toute sortie de la séance sera considérée comme une abstention. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

Noëlle DUPORT informe les élu(e)s du changement à venir en ce qui concerne le dépôt des documents qui se fera prochainement sur IRIS. Elle précise également que les élu(e)s seront informé(e)s lorsque ce changement sera effectif.

Sasha BOSMAN demande si les élus étudiants auront accès à IRIS.

Noëlle DUPORT confirme que les élus étudiants auront accès aux communautés relatives aux instances.

Noëlle DUPORT profite de cette séance pour présenter Frédérique VRAY, nouvelle directrice de la Direction du Pilotage des Formations (DPF).

1- Pour délibération : approbation du compte rendu de la CFVU du 15 février 2024 ;

Anne-Marie POUSSARD s'interroge sur l'élu étudiant intervenant à la page 4. Arno STEIMLE est cité or il n'apparaît pas dans la liste des présents.

Noëlle DUPORT précise que l'auteur de la question est vraisemblablement Damien DUPERRE, mais indique que cela sera vérifié et qu'un retour sera fait lors de la prochaine CFVU.

Délibération n° CFVU 20240404 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 15 février 2024 ;

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

2- Informations générales

- Point sur les candidatures Mon master

Les candidatures Mon Master sont en légère baisse de 2%, mais après une année de forte augmentation. A noter cependant que très majoritairement, les autres universités connaissent une hausse, voire une forte hausse.

Composante	Capacité d'accueil (CO1)	Candidatures totales	Candidatures confirmées 2024	Candidatures confirmées 2023	Taux de pression Composante
901 - UFR Droit et Sciences Sociales	382	8660	8244	8673	22
902 - UFR Sciences Economiques	43	854	753	652	18
903 - Institut de Préparation à l'Administration Générale - IPAG	142	1162	1095	898	7
904 - UFR Sciences Fondamentales et Appliquées	595	9550	8910	8448	15
905 - UFR Lettres & Langues	258	2211	1893	1383	7
906 - UFR Sciences Humaines et Arts	389	7134	6290	5036	16
907 - Institut d'Administration des Entreprises - IAE	260	4984	4612	6179	15
909 - Faculté des Sciences du Sport	67	835	700	1032	11
911 - Institut des risques industriels, assurantiels et financiers - IRIAF	40	1140	1008	1118	25
912 - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation - INSPE	569	5161	4802	5350	9
Université de Poitiers	20	210	170		9
Total général	2765	41901	39164	38769	14

- Les évolutions sont inégales d'une composante à l'autre : certaines subissent de fortes baisses (IAE et FSS) et d'autres ont des augmentations assez marquées (LL et SHA).
- En termes de formations candidatables, 5 d'entre-elles totalisent plus de 1000 candidatures (les deux parcours de droit pénal et sciences criminelles, MEEF 1 Poitiers, et deux parcours de la mention psychologie)

Deux nouveautés majeures sont à mentionner, qui chacune crée enfin du lien entre les candidatures FI et FA :

- Une seule proposition d'admission peut être acceptée, tout confondu (FI et FA), avec cependant une asymétrie :
 - o Si un candidat accepte définitivement une proposition en FI, il peut garder ses positions en recherche de contrat en FA ;
 - o Mais une acceptation définitive en FA fait perdre les positions en liste d'attente en FI.

- A la fin de la période complémentaire, le candidat fait un classement unique.

Ce classement unique devra ainsi hiérarchiser : les formations où le candidat est sur liste d'attente (FI), les placements en recherche de contrat, ses nouvelles candidatures, et en dernier, la proposition acceptée provisoirement s'il en a une.

Dès qu'il reçoit une nouvelle proposition, il perd toutes les candidatures moins bien classées. Cette proposition est réputée acceptée provisoirement, même sans action du candidat. Il peut cependant refuser ou accepter définitivement cette nouvelle proposition. A l'issue de la phase complémentaire, toute acceptation provisoire est transformée en acceptation définitive.

Pour cette phase complémentaire, seront automatiquement ouvertes les formations candidatables remplissant les conditions (au moins 5 places libres pour COL < à 40 et au moins 10% pour COL > ou égale à 40). Mais pour les autres formations ayant des places libres mais ne remplissant pas les critères, nous pourrions choisir de les faire participer à la phase complémentaire.

- **Point sur les candidatures Parcoursup**

Avant tout, les chiffres donnés ici sont ceux des vœux avant leur finalisation. Ils sont donc susceptibles de diminuer dans un second temps, pour les vœux que les candidats ne vont pas finaliser. La date limite était le 03 avril 23H59, mais les serveurs ayant lâchés, 24h ont été rajoutées par la plateforme.

En ce qui concerne les Licences, Licences Accès Santé, double Licence, DEUST et CMI, nous constatons une légère baisse, expliquée par la démographie. (-3,79%, contre -5% d'effectifs dans les lycées).

Parmi les évolutions notables, il convient de relever :

- Une forte hausse pour la Licence 1 de Droit de Niort, sans doute due à une modification d'affichage ;
- Une baisse importante pour la Licence d'informatique, qui constitue en fait un retour à la normale (+100% l'année dernière) ;
- Une forte baisse en Sciences de la terre et une hausse d'égale importance en Sciences pour l'ingénieur ;
- Un recul marqué de LLCER espagnol ;
- Un recul marqué pour la double Licence Droit-Philosophie, qui totalise environ deux fois moins de candidatures que celle Droit-LEA ;
- Un fort recul en musicologie ;
- Seule la mention STAPS du site de Poitiers voit son nombre de vœux augmenter ; les DEUST et STAPS Angoulême reculent tous, de façon plus ou moins marquée ;
- Pour les Licences Accès Santé, un nombre de candidatures quasiment à l'égal qui masque des mouvements contrastés pour chacune d'elle : des hausses pour informatique, LLCER Anglais, Sciences de la terre et Sciences pour l'ingénieur. Des baisses pour Économie-gestion et LLCER Espagnol ;
- A noter les chiffres pour La Rochelle Université : 702 demandes pour Sciences de la vie et 807 pour Sciences de la santé. Pour Sciences de la vie, le pourcentage d'étudiants en commun est de 61%.

Pour les BUT, là encore une baisse du nombre de candidatures (-2,17%), avec des évolutions contrastées selon les IUT et les spécialités de BUT, y compris pour des spécialités identiques : le BUT GE2I voit son nombre de candidatures augmenter autant à Angoulême qu'à Poitiers, mais GEA augmente à Niort et baisse (d'autant) à Poitiers.

Enfin, à noter la baisse peu satisfaisante de candidatures pour le DEUST préparateur technicien en pharmacie. Cependant, cette formation étant en alternance, elle relève d'un fonctionnement particulier : la période de candidatures est encore ouverte.

Bianca CONCOLINO part et donne procuration à Sandrine GIL. Comme elle portait la procuration de Pierre Moinard, cette voix sera comptabilisée en abstention pour le reste de la séance.

Marine GELIBERT pense que la baisse de candidatures en BUT GEA peut être liée aux rénovations en cours dans les locaux du centre-ville. Les portes-ouvertes ont eu lieu dans des locaux provisoires, peu attractifs.

- **Informations sur le groupe de travail sur la réforme de la formation des enseignants.**

Sur demande de la Présidente, un groupe de travail est mis en place.

Il sera composé de :

- L'assesseur à la pédagogie de chacune des composantes concernées (SHA, SFE, LL, FSS et l'INSPE), accompagné d'une personne engagée dans ces formations
 - Des élus de la CFVU
 - Des élus du CA
 - Des élus étudiants de la CFVU et/ou du CA
 - Les métiers : DPF et scolarités.
- La première séance aura lieu le 9 avril, à 13h30.

- **Elections des conseils centraux**

Suite au décret du 27 novembre 2020 modifiant les conditions d'exercice du droit de suffrage aux conseils des établissements, les étudiants paramédicaux deviennent électeurs et éligibles dans le collège des usagers. Ceci a modifié le poids respectif des secteurs d'électeurs, et va conduire à une modification du nombre de sièges pour chaque secteur.

3- Quart d'heure étudiants ;

Dimitri CANTRELLE fait part de l'étonnement du parlement des étudiants qui a fait une demande d'amphithéâtre et a eu une réponse très tardive de la part des services.

Noëlle DUPORT indique faire le relai de cette information au service concerné.

Dimitri CANTRELLE souhaite aborder un deuxième point, il explique qu'en SHA, depuis le plan Vigipirate, la fermeture des locaux est passé de 20h00 à 19h45 et qu'il n'y a qu'une sortie pour les étudiants, incitant les étudiants à emprunter les jardins. Or, ils ne sont pas éclairés, cela peut être dangereux. Aussi, il questionne la nécessité de fermer les locaux 15 minutes plus tôt.

Noëlle DUPORT explique ne pas avoir de réponse à ce questionnement mais indique relayer l'information au Vice-Président patrimoine, Laurent-Emmanuel BRIZZI.

Dimitri CANTRELLE souhaite intervenir une dernière fois pour évoquer le mois contre l'extrême droite en SHA et plus précisément la première soirée d'ouverture animée par des étudiants. Les étudiants présents à cette soirée auraient été assez choqués par les propos tenus à l'encontre de l'UNI. **Dimitri CANTRELLE** assure que des menaces auraient été proférées au sein de locaux de l'Université et précise que lors du dernier blocage en SHA, deux étudiants auraient été violentés. Il indique qu'un mail a été envoyé à la Présidence, mais aucune réponse n'aurait été donnée à ce jour.

Noëlle DUPORT indique prendre en compte ces remarques et rappelle que tout propos xénophobes, racistes, etc. peut faire l'objet d'une plainte et invite M. CANTRELLE à s'emparer des différentes procédures possibles s'il estime cela nécessaire.

Thierry DE NADAI aborde le risque de la sédentarité, première cause de mortalité en France. Il indique avoir mis en place une pause active au sein des conseils de l'UFR FSS dépassant 1h30. Il propose de mettre en place ce dispositif au sein de la CFVU et donc de faire une pause à 17h30.

Noëlle DUPORT accepte cette proposition.

4- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Droit et Sciences Sociales

i

Avant d'entrer dans le détail, **Noëlle DUPORT** rappelle le travail d'analyse qui a été mené sur les maquettes entre le moment où elles ont été déposées sur Ametys (le 12 janvier) et aujourd'hui, date de leur passage devant les élus de la CFVU.

La liste des vérifications menées est la suivante :

Types de vérifications	Ametys	APC
Vérifications techniques (heures manquantes, listes vides, ELP transversaux,...)	✓	✓
Relecture des ECTS (multiple de 3, présence d'ECTS uniquement aux UE ou blocs, total des ECTS au semestre et à l'année,...)	✓	✓
Relecture des MCC (nombre et poids des évaluations dans l'UE, nombre de notes attendues,...)	✓	✓
BUT _ Programmes nationaux (respect des ressources et Saé, poids ressources/saé, volumes horaires,...)	✓	✓
Licences _ Cadrage UEO	✓	✓
Licences _ Cadrage licences sur la structure (nombre d'UE par semestre, présence d'un choix en L3, option international en L2 et L3,...)	✓	✓
Licences _ Cadrage PIX (présence du PIX, compte pour 20% dans l'UE, contribue à la compétence mentionnée dans le cadrage à hauteur de 50%,...)	✓	✓
Licences _ Cadrage APC MCCC (respect du cadrage de l'UE4 option de L2, chaque évaluation contribue à l'évaluation d'au moins une compétence, une compétence est évalué par au moins 2 évaluations,...)		✓
Licences _ Cadrage APC référentiel de compétence (respect de la fiche RNCP, intégration du référentiel des compétences transversales de l'UP, chaque bloc est évalué sur chaque année...)		✓
LP _ Cadrage (stage obligatoire, nombre d'heure des projets tutorés, présence de langue vivante,...)	✓	
Masters _ Cadrage (nombre d'ECTS de l'UE stage, présence du mémoire en M2,...)	✓	
Volumes horaires Licences-Masters (respect du rapport CM/(CM+TD/TP), calcul du volume total d'heures de formation, calcul des heures PPD,...)	✓	✓

Afin de sécuriser les données, les modifications des maquettes induites par ces analyses ont été réalisées par la DPF et le Pédagolab.

Elle donne ensuite quelques chiffres : l'offre de formation de l'université de Poitiers, c'est 132 formations, 778 conteneurs, 7579 UE, 9993 EC, 4466 lignes de MCCC, 27769 lignes de volumes horaires, etc.

A ceci, il convient d'ajouter 123 matrices de BUT, 31 matrices de licence, 17 tableaux de chainage pour les 9 mentions de Licences en APC.

Ces chiffres sont l'occasion pour **Noëlle DUPORT** de remercier l'ensemble des acteurs de ce travail : les équipes pédagogiques bien sûr pour leur travail de base et leur réactivité dès lors que des points sont ressortis, les assesseurs, la DPF, le Pédagolab et le pôle FRE. Elle indique que nous sommes parvenus, collectivement, cette année, à des maquettes d'une très grande qualité.

Ceci est évidemment une satisfaction pour nos usagers, mais il faut aussi avoir en tête que ce travail constitue une base qui vient nourrir moult champs :

- Le front office, qui est la source d'information principale de notre établissement pour nos futurs étudiants. C'est sur ces pages que pointent Parcoursup et Mon master ;
- Les fiches de services des enseignants. Ametys est donc une base de la Direction des ressources humaines (OSE)
- Pour UP&dago, pour construire son architecture ;
- Pour le calcul des coûts prévisionnels de formation ;

Pour finir, pour chaque composante, il vous est proposé aujourd'hui une « carte d'identité » : liste des formations proposées, indication des spécificités (APC, L.AS, Alternance) et les résumés des maquettes qui ont été proposés en complément des maquettes : volume horaire moyen pour un étudiant, poids des pratiques pédagogiques diversifiées, répartition entre cours magistraux d'un côté, et TD-TP de l'autre.

Une fois cette présentation faite, **Noëlle DUPORT** propose de commencer la présentation composante par composante.

En ce qui concerne l'UFR de Droit et Sciences Sociales, elle propose une capacité en Droit, 3 licences, 2 licences professionnelles et 13 masters.

Elle est présente sur 4 sites : Poitiers, Niort, Angoulême et Segonzac.

Pour les Licences, l'analyse montre :

- Un volume important pour la double licence ce qui évidemment logique compte tenu de sa nature même ;
- Un poids important des CM. Questionnée, la composante indique que cela est dû à la méthode de calcul. En effet, les PPD ne sont pas pris en compte dans ce calcul, mais seulement les CM, les TD et TP. Or dans cette composante, un nombre important de TD en classe inversée sont proposés, qui viendraient augmenter le poids des TD s'ils étaient pris en compte.

Pour le niveau master, aucun point saillant n'est à souligner.

Enfin, pour les licences professionnelles, elles respectent toutes les deux le cadrage avec moins de 520 heures en tout, et la présence des 110 heures de projets tutorés.

Anne-Marie POUSSARD commence par remercier les équipes pédagogiques et les services. Elle affirme avoir noté une grande amélioration des maquettes par rapport à l'année dernière. Elle signale également la prise en compte des remarques de l'année dernière qui facilite le travail des élus.

Pour ce qui est des maquettes de droit et sciences sociales, le dossier sur le bureau virtuel était vide, il n'a donc pas été possible de les étudier.

Noëlle DUPORT propose de passer à la discussion, le temps de construire une proposition pour pallier cette situation.

Sasha BOSMAN demande si les différentes limites fixées aux composantes sont imposées par l'université.

Noëlle DUPORT indique que le cadrage des 1500h pour les licences correspond à la loi ORE, pour les PPD, la limite CM/TD ainsi que les 750h pour les masters, elles dépendent d'un cadrage établissement.

Sasha BOSMAN demande s'il est obligatoire pour les formations dépassant ces taux de revoir leurs maquettes.

Noëlle DUPORT précise que oui, c'est une obligation mais que dans certains cas il est logique que ces taux ne soient pas respectés, les formations bénéficiant de dérogations en lien avec leurs spécificités.

Laurent DESESSARD s'interroge sur les heures de TD et de CM : il a l'impression qu'un changement des modalités de calcul a été fait. En effet, les heures en classe inversée ont été intégrées aux maquettes, ces dernières sont à la fois des heures de TD et de PPD, or elles ne sont plus comptées en heure de TD dans les tableaux.

Noëlle DUPORT indique que les modalités de calcul n'ont pas changé puisque les tableaux ont été établis de la même manière que l'année passée. Cependant, elle admet que ces calculs présentent une limite puisqu'ils ne prennent pas en compte les TD en classe inversée, et les PPD de manière générale.

Elle précise qu'un travail sera fait l'année prochaine afin de se rapprocher au mieux de la réalité.

Laurent DESESSARD demande si cela signifie qu'il faudra rajouter des heures de TD.

Noëlle DUPORT affirme que cela ne sera pas nécessaire, l'idée serait plutôt de refaire ce même travail en prenant en compte les PPD. Aujourd'hui, le calcul a été fait en prenant le cadrage au pied de la lettre, or celui-ci ne prend pas en compte les PPD. Il va donc falloir faire évoluer ce calcul.

Sasha BOSMAN demande si certaines maquettes qui vont être votées, présentent un volume horaire allant au-delà de ce que prévoit la loi ORE.

Noëlle DUPORT indique que c'est le cas.

Sasha BOSMAN s'interroge donc sur la manière de procéder puisque ces maquettes vont être votées mais devront être modifiées par la suite.

Noëlle DUPORT explique que ces maquettes ne seront pas modifiées puisqu'une tolérance est accordée, dès lors que l'exception est argumentée.

A la fin de la séance, **Noëlle DUPORT** propose de voter les maquettes en l'état ou de se réunir exceptionnellement le 11 avril à 9h30 afin de laisser le temps aux élus d'étudier ces maquettes.

Thierry DE NADAI demande si la séance exceptionnelle excédera les 10 minutes.

Noëlle DUPORT indique que non.

Après réflexion des élus, il est décidé que les maquettes sont votées en l'état aujourd'hui, et si besoins de modifications il y avait, elles seront soumises au vote lors de la prochaine CFVU. Le vote ci-dessous étant intervenu entre le point 18 et 19, 6 absentions sont à prendre en compte, par conséquence des

départs au fil de la séance, mentionnés ci-après dans le compte rendu (Pierre Moinard, Céline Fontaine, Nathalie Imbert Faucher, Pascale Leclercq, Adrien Lauba et Denis Sarrouilhe).

Délibération n° CFVU 20240404 02 - : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Droit et Sciences Sociales :

La mesure est adoptée.

**Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 26**

**Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 6**

5- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Economiques :

Cette composante propose une licence et deux masters. L'analyse ne révèle aucun point d'alerte.

Anne-Marie POUSSARD se questionne par rapport aux chiffres qui apparaissent devant les CC. Elle cite l'exemple suivant : il est marqué 1 CC et dans le commentaire il est indiqué qu'il y a 2 notes. Elle se questionne si c'est le commentaire qui doit être pris en compte ou le « 1 CC ».

Noëlle DUPORT indique que les deux sont justes, il a été distingué dans le dernier règlement des examens le nombre d'évaluations et le nombre de notes. Ici, il y a une évaluation qui donne lieu à deux notes.

Anne-Marie POUSSARD demande s'il peut y avoir 2 CC et qu'il soit mentionné dans les commentaires qu'il y a 2 notes, qui correspondent chacune à 1 CC.

Noëlle DUPORT confirme cette hypothèse.

Délibération n° CFVU 20240404 03 - Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Economiques :

La mesure est adoptée à l'unanimité.

**Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 31**

**Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1**

6- **Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;**

L'IPAG propose une licence suspendue (seule la L3 d'administration publique existe) et un master. Cela implique évidemment un volume global de Licence faible. Hormis ce point, les analyses ne montrent pas de points d'inquiétude.

Anne-Marie POUSSARD demande s'il est possible d'avoir plusieurs épreuves pour une même UE en seconde session.

Noëlle DUPORT indique que cela varie selon le cadrage : en licence cela n'est pas possible mais en master oui.

Délibération n° CFVU 20240404 04 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) ;

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 1

7- **Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) ;**

L'UFR de Sciences fondamentales et appliquées proposent 7 licences générales, 3 licences professionnelles et 11 masters. A noter le fort investissement de cette composante dans le dispositif L.AS et dans la proposition d'alternance pour nos étudiants.

L'analyse montre des situations qui nécessitent des explications :

- Le volume important de la mention Sciences pour l'ingénieur : c'est un choix de la composante pour être plus concurrentiel face aux écoles d'ingénieurs, assumé par une décision du conseil d'UFR, dès lors que les départements de formations impliqués s'engageaient à respecter l'aspect soutenabilité économique. Cela s'est traduit par des remaniements de leur offre sur l'ensemble des deux cycles (Licence et Master, fermeture d'un parcours, arrêt progressif des cursus CMI rattachés).
- Le « dépassement » pour physique et chimie, qui est dû à la construction bi disciplinaire de cette formation car les étudiants du parcours "Physique Chimie" de chaque mention suivent 2 UE de plus par an à compter de la Licence 2.
- Des volumes de PPD en premier cycle sous la limite des 300h. Noëlle Duport demande que ce point soit rectifié au cours des années à venir, pour converger vers le montant requis.
- Un volume important pour certains Masters.

- Des volumes de PDD trop faibles, liés à la prise en compte des EUR, qui ont sur des fonctionnements particuliers, qui ne trouvent pas leur expression dans les PDD, a fortiori quand il s'agit de l'EUR TACTIC portée par Limoges.
- Enfin, pour les licences professionnelles, elles respectent toutes les trois le cadrage avec de 550 heures en tout, et la présence des 110 heures de projets tutorés.

Mme Claire MAUMONT, Directrice du CROUS part.

Délibération n° CFVU 20240404 05 - Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA) :

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1

8- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Lettres et Langues ;

L'UFR de Lettres et Langues propose 5 licences et 6 masters. L'analyse des différents aspects ne révèlent pas de point notable ni en premier cycle ni en second cycle. A noter le poids important des TD/TP liés bien entendu à la spécificité de cette composante en termes d'enseignement de langues.

Délibération n° CFVU 20240404 06 - Maquettes 2024-2025 de l'UFR Lettres et Langues ;

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 31

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 1

9- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Sciences Humaines et Arts (SHA) ;

L'UFR de sciences humaines et arts propose 7 mentions de Licence, 1 double licence co-portée avec DSS, 2 licences professionnelles et 11 masters.

Pour l'analyse des données sur cette composante, hormis le volume de la double licence, et une légère sous-représentation des PPD dans certaines mentions, il n'a pas de point d'attention pour le premier cycle. Pour ce qui est PPD, **Noëlle DUPORT** indique qu'elle aimerait qu'un effort soit fait pour l'année

prochaine, ce dont elle va informer l'assesseur à la pédagogie. Pour le second cycle, pas de point de vigilance non plus, hormis là encore un taux de PPD légèrement insuffisant.

A noter que pour une maquette de master (Histoire, civilisation et patrimoine), nous avons eu le retour tardivement sur nos demandes de modifications : la maquette déposée sur le BV sera donc remplacée par une maquette où un point du cadrage est désormais respecté, à savoir 3 évaluations pour une UE de 6 ECTS en contrôle continu intégral.

Enfin, pour les licences professionnelles, elles respectent toutes les deux le cadrage avec moins de 520 heures en tout, avec cependant un point d'attention sur la présence des 110 heures de projets tutorés. Des modifications, à notre demande, ont été faites cette année, mais la réflexion devra être poursuivie l'année prochaine.

Anne-Marie POUSSARD demande si le PIX est obligatoire dans les maquettes de licence 3 puisque p.187 pour la licence histoire de l'art et archéologie parcours archéologie, le PIX est dans une UE à choix. Cela signifie que si les étudiants ne font pas ce choix, ils ne passeront pas le PIX.

Sophie MAZARS explique que le cadrage est tombé cette année et que cette vérification n'a pas été intégrée à l'analyse. Elle indique qu'une vérification de cet élément de cadrage va être faite.

Anne-Marie POUSSARD indique que lorsqu'on est en contrôle mixte les CC doivent avoir un poids inférieur à 40%, or dans certains cas le poids est supérieur, notamment pour le Master 1 jeux, médias interactifs et numériques.

Noëlle DUPORT indique que ce point a été vérifié et modifié lorsque cela était nécessaire. Pour ce qui est du Master 1 jeux, média interactifs et numériques, il est en collaboration avec le CNAM, qui est l'établissement porteur, l'UP est donc tributaire du cadrage du CNAM. Cela explique que le poids soit supérieur.

Sophie MAZARS indique qu'après vérification le module PIX est effectivement intégré dans une UE à choix. Cela implique que si l'étudiant ne prend pas l'UE, il ne passera pas l'évaluation.

Noëlle DUPORT indique que cela est contraire au cadrage mais que cela nécessite un important travail de « remodelisation » de l'UE. Elle propose donc que cela reste en l'état pour cette année mais qu'une demande soit faite auprès de SHA afin de modifier cette erreur pour l'année prochaine.

Délibération n° CFVU 20240404 07 - Maquettes 2024-2025 de l'UFR Humaines et Arts (SHA) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 5

10- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut d'Administration d'Entreprise (IAE) :

L'IAE co-porte la mention de Licence économie gestion avec l'UFR de Sciences Économiques, et 9 Masters.

Elle est présente sur 3 sites : Poitiers, Niort et Angoulême.

A noter le faible volume d'heures pour MAE, dû au fait que seul le Master 2 soit proposé.

A noter un volume important d'heures pour la mention Communication des organisations, mais une partie des heures sont des heures non rémunérées, liées à de la participation à des séminaires.

A noter également deux mentions de masters qui proposent un volume de PPD en dessous des attendus, dû à des parcours spécifiques en langue anglaise, parcours qui n'ont pas encore travaillé la logique PPD.

Anne-Marie POUSSARD fait remarquer qu'un CC à l'UE 4 du Semestre 3 « management international » du Master 2 Commerce International des spiritueux présente un poids supérieur à 40%.

Noëlle DUPORT indique que c'est une erreur qui n'a pas été identifiée, un changement de la pondération va être effectué en ce sens avec application dès cette année (24-25).

Céline FONTAINE part. Elle n'a pas donné procuration : sa voix sera désormais comptabilisée en abstention.

Délibération n° CFVU 20240404 8 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 2

11- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de la Faculté des Sciences et du Sports (FSS) :

La faculté des sciences du sport propose 2 DEUST, 4 mentions de licence et 2 mentions de Masters. Elle est présente sur deux sites, Poitiers et Angoulême. Tant pour les Licences que pour les masters, aucun point d'attention n'est à relever.

Anne-Marie POUSSARD demande si les règles concernant les DEUST sont dans le cadrage.

Noëlle DUPORT indique que les règles ne sont pas écrites dans le cadrage mais qu'elle en effectue tout de même une lecture.

Nathalie IMBERT-FAUCHER part. Elle n'a pas donné procuration : sa voix sera désormais comptabilisée en abstention.

Délibération n° CFVU 20240404 9 - Maquettes 2024-2025 de la Faculté des Sciences et du Sport (FSS) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3

12- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) :

L'ENSIP, école d'ingénieurs interne de l'université de Poitiers, proposent deux diplômes d'ingénieurs : le premier en génie de l'eau et génie civil et le second en énergétique et environnement. Ces diplômes ne disposent pas de cadrage au sein de l'établissement, mais ont néanmoins été analysés à l'aune du cadrage général, exercice auquel l'équipe de direction s'est plié, ce dont **Noëlle DUPORT** les remercie. Les volumes moyens sont les suivants : 785 heures en 1^{ière} année, 750 en 2^{ième} et 500 en 3^{ième}, ce qui fait un total de l'ordre de 2000h, ce qui rejoint le point vu pour SFA plus haut, sur le volume horaire proposés par les écoles d'ingénieurs, et la volonté de SFA de proposer une offre qui puisse être concurrente.

Délibération n° CFVU 20240404 10 - Maquettes 2024-2025 de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3

13- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut des Risques Industriels, Assuranciers et Financiers (IRIAF) :

A noter tout d'abord que cette délibération porte désormais sur les diplômes portés par l'ENSAR (école nationale des sciences applicatives et du risque), suite au vote du conseil d'institut du 23 février 2023, qui dissout l'IRIAF, et vote du CAC ce jour.

Cette composante propose deux Masters et désormais deux diplômes d'ingénieurs. A noter que les diplômes d'ingénieurs ne sont pas mentionnés en alternance car pour 2024, seule la première année sera ouverte. Mais la suite des diplômes est bien entendu en alternance.

L'analyse ne montre pas de point particulier, hormis le volume horaire important du Master Actuariat, dû au fait que ce Master est en alternance sur les 2 ans, ce qui implique un volume de 400h par an selon les obligations légales.

Anne-Marie POUSSARD demande si le « 2 » devant le CC correspond au poids pour l'ensemble des 2 CC puisque dans certaines maquettes comme celle de l'ENSAR cela est parfois le cas et d'autre fois non.

Noëlle DUPORT indique qu'il y a une convention à instaurer puisque ce questionnement s'applique à toutes les composantes, chacune ayant des pratiques propres. Elle signale que c'est un des objectifs vers lequel il faut converger afin d'uniformiser les pratiques.

Anne-Marie POUSSARD atteste qu'il serait opportun d'assister les équipes avec un document récapitulant ces informations.

Sophie MAZARS prend la parole afin d'apporter quelques informations sur le côté accompagnement, notamment la mise en place d'une nouvelle version d'Ametys qui permettra une refonte complète de la saisie des modalités de contrôle des connaissances, sous forme d'un tableau ce qui permettrait d'évoluer sur ce point.

Délibération n° CFVU 20240404 11 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut des Risques Industriels, Assuranciers et Financiers (IRIAF) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 3

14- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) :

L'INSPE propose les 4 mentions traditionnelles : MEEF 1, 2 et 3, et la mention Pratiques et ingénierie de la formation. Au-delà du cadrage de l'établissement, ces mentions sont construites en lien fort avec le Rectorat dans le cadre de la formation des enseignants et personnels d'encadrement. Ainsi, le cadrage pour les mentions MEEF 1 et 2 est de 850 heures, et celui pour MEEF 3 est de 800h. Ceci explique les écarts qui peuvent exister avec les attendus du cadrage établissement. Un point d'attention est cependant porté sur le volume de PPD. Néanmoins, ces maquettes vont vraisemblablement être revues dans les prochaines années, dans le cadre de la réforme annoncée de la formation des enseignants.

Anne-Marie POUSSARD fait remarquer qu'aucun poids de CC n'apparaît sur la maquette.

Noëlle DUPORT indique qu'une explication est mentionnés en haut des maquettes : lorsqu'il n'y a pas de poids, les CC sont équipondérés.

Anne-Marie POUSSARD signale également qu'un CT apparaît sans seconde session dans le Master 1 inclusion et participation, handicap, difficultés, dépendance, à l'UE3.2.

Sophie MAZARS indique que cette erreur sera vérifiée avec l'assesseur.

Noëlle DUPORT confirme que cette erreur sera corrigée auprès de l'INSPE, pour application pour l'année 24-25.

Délibération n° CFVU 20240404 12 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 3

15- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86) :

L'IUT86 propose 10 mentions de BUT et deux Licences professionnelles. Il est basé sur 3 sites : Poitiers, Niort et Châtelleraut.

L'analyse des BUT a été un peu différente de celle qui a été proposée jusqu'ici : les analyses ont porté sur la comparaison avec les maquettes des programmes nationaux, afin de vérifier que les maquettes n'allaient pas au-delà en termes de volume. Le constat est que si écart il y a, il est minime (exemple : BUT1 GEA : 701,5 contre 700h pour le PN).

Pour les projets tutorés, le cadrage national impose 600h sur les 3 années, avec un minimum de 150 par année, et un max de 250 heures. Toutes les maquettes respectent ce cadrage.

A noter le cas spécifique de la Licence professionnelle Protection civile et sécurité des populations, qui affiche un volume horaire dépassant largement le cadrage. Ceci est dû à une erreur de saisie pour le suivi de stage (540h positionnées en « stage avec visite »), ce qui correspond au total et non au nombre pour un étudiant. Ce point a été corrigé depuis.

Anne-Marie POUSSARD se questionne sur le cadrage des projets tuteurés, puisqu'une grande disparité est observée sur ce volume, certains ont 160h de projet tuteuré et d'autres presque 200h.

Noëlle DUPORT indique que le cadrage est de 600h pour l'intégralité du BUT, avec un minimum de 150h et au maximum 250h pour chaque année. Elle précise également qu'il a été vérifié qu'il n'y ait jamais moins de 150h, jamais plus de 250h et que le total était bien de 600h pour l'intégralité du BUT. Suite à ces vérifications, aucune formation n'est en dehors du cadrage.

Pascal LECLERCQ part. Elle avait la procuration d'Adrien LAUBA et n'a pas donné de procuration. Leurs deux voix seront désormais comptabilisées en abstention.

Délibération n° CFVU 20240404 13 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 86) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 5

16- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 16) ;

L'IUT 16 propose 5 spécialités de BUT.

L'analyse des volumes horaires en comparaison des PN ne pointe aucun dépassement.

Délibération n° CFVU 20240404 14 - Maquettes 2024-2025 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT 16) ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 27

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 5

17- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 de l'UFR Médecine et Pharmacie ;

L'UFR de Médecine-Pharmacie propose :

- Un DEUST préparateur technicien en pharmacie ;
- Un certificat d'orthophonie ;
- La formation de médecine ;
- Celle de pharmacie ;
- Celle de maïeutique ;
- Le DE IPA (infirmiers en pratique avancée).

Pour les formations de pharmacie et médecine, seuls les premiers cycles sont présentés, le second cycle étant en pleine réforme. L'objectif est bien que toutes les formations, à terme, soient présentées dans le même calendrier.

Le volume horaire par formation est présenté pour information.

A noter pour le volume horaire de DEUST préparateur technicien en pharmacie : c'est le même problème que pour la Licence professionnelle de l'IUT86.

Salomé THIERCELIN se questionne en ce qui concerne l'absence de vote pour le 3ème cycle en Maïeutique.

Noëlle DUPORT indique que si effectivement ce 3^{ème} cycle est annoncée, les maquettes et attendus ne sont pas encore disponibles.

Denis SARROUIHLE rappelle, à la demande Sylvie GUINOT, directrice de l'école de sage-femme, que des textes sont attendus, et que ces derniers risquent de bouleverser la formation et plus particulièrement la 2^{ème} année de maïeutique, dès la rentrée 2024. Il rappelle également l'obligation dès le 1^{er} septembre 2024 de mettre en place des enseignements numériques dans le tronc commun des formations de santé. Sur ce point, il précise qu'un groupe de travail a été mis en place afin d'être opérationnel pour la rentrée 2024.

Pour finir, il indique que toutes ces variantes auront un impact sur les maquettes de Médecine-Pharmacie. **Noëlle DUPORT** remercie M. SARROUILHE pour ces informations et signifie qu'elle a conscience du travail mené et que cela constitue le quotidien de toutes les équipes pédagogiques.

Elle rappelle également sa volonté d'avoir un calendrier unifié au sein de l'établissement afin de respecter le travail de toutes et tous, et indique qu'en cas de réforme, les maquettes seront à nouveaux proposées au vote des élus.

Salomé THIERCELIN se questionne sur le vote de la maquette du 1^{er} cycle que maïeutique alors que cette dernière va être modifiée dans 3 mois.

Noëlle DUPORT explique que c'est le texte national qui prime sur le texte local : s'il faut modifier les maquettes, cela sera fait et les maquettes seront proposées à nouveau au vote.

Anne-Marie POUSSARD indique que sur le 1^{er} cycle une maquette n'a aucun MCC et s'interroge sur ce qui est proposé au vote.

Noëlle DUPORT signifie être au courant et explique avoir demandé aux équipes de compléter ces maquettes, ces dernières lui ont retourné le document soumis au vote aujourd'hui.

Délibération n° CFVU 20240404 15 - Maquettes 2024-2025 de l'UFR Médecine et Pharmacie ;

La mesure est adoptée.

Decompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

18- Pour délibération de la CFVU : Maquettes 2024-2025 EC2U :

Enfin, sont présentés les 3 masters construits dans le cadre de l'alliance européenne EC2U. Ils présentent des faibles volumes horaires car le principe est que les étudiants passent chacun des 4 semestres dans une université différente. Les volumes sont donc ceux pour un semestre.

Denis SARRHOULE part. Il n'a pas donné procuration, Sa voix sera désormais comptabilisée en abstention.

Délibération n° CFVU 20240404 16 - Maquettes 2024-2025 EC2U :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32
Suffrages exprimés : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 6

19- Pour délibération de la CFVU : Désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) à la CFVU en tant que membre de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus :

Suite au départ de Jules SOULIE, il convient de désigner une personne pour le remplacer dans la commission CVEC.

Est candidat M. BERNIER Nathan.

Délibération n° CFVU 20240404 17 - Désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) à la CFVU en tant que membre de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus :

M. Nathan BERNIER est élu à l'unanimité.

Décompte des voix : 13
Suffrages exprimés : 13

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

20- Pour délibération de la CFVU : Liste des formations locales 2024-2025 (Sans les tarifs) :

Pour l'année universitaire 2024-2025, les formations locales proposées sont listées dans le document joint à la délibération. Cependant, ceci n'est que la première étape du vote. Les équipes pédagogiques sont en train de finaliser les fiches financières, qui seront ensuite examinées avant que les tarifs proposés soient soumis au vote du conseil d'administration.

En effet, **Noëlle DUPORT** rappelle que la règle est que ces formations doivent à minima présenter un équilibre financier pour être validée.

A noter les formations nouvelles :

- DIU certificat d'aptitude à la participation à l'enseignement français à l'étranger (CAPEFE-FAD)
- DIU coordination en gérontologie ;
- DIU médecine et santé de l'adolescent, qui s'étend vers une formation vers l'outre-mer.

Céline MAGNANT part, elle n'avait pas de procuration et donne procuration à Salomé THIERCELIN.

Délibération n° CFVU 20240404 18 - Liste des formations locales 2024-2025 (Sans les tarifs) :

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

21- Pour délibération de la CFVU : UE d'Ouvertures 2024-2025 :

Pour l'année universitaire 2024-2025, la liste des UE d'ouverture est celle annexée à la délibération. Le total donne la situation suivante :

- Pour Angoulême, 253 places proposées, contre 317 l'année dernière, mais ce chiffre reste largement au-dessus du nombre d'inscrits cette année, qui est de 195. **Noëlle DUPORT** remercie les équipes pédagogiques d'Angoulême et la MDE qui ont travaillé de façon à rationaliser et mettre en cohérence l'offre sur ce site.
- Pour Poitiers, une offre qui passe de 2567 à 2949 places, soit une augmentation de 382 places, ce qui là encore permet une large proposition comparée aux 2338 inscrits de cette année.

Parmi les nouveautés, sont à mentionner :

- Droit, genre et société
- Défense et sécurité nationale
- Initiation à la gestion d'un projet artistique durable
- Jeux vidéo et psychologie
- Sport, santé, environnement,
- Sport et développement durable
- Pratique vocale
- Echanges interculturels

Noëlle DUPORT en profite pour remercier toutes les composantes, qui jouent le jeu, en particulier celles qui n'accueillent pas de Licence, comme l'INSPE, mais aussi tous les services : SUAPS, SAFIRE, MDE, MDL.

Thierry DE NADAI demande si l'absence d'UEO à Niort est normale.

Noëlle DUPORT explique qu'il n'y a qu'une Licence 2 à Niort ce qui voudrait dire qu'elle proposerait une UEO pour elle-même, ce qui serait contraire à l'esprit d'ouverture. Niort est donc dérogoire.

Sasha BOSMAN indique qu'à Angoulême les UEO proposées permettent largement d'accueillir des Licence 2.

Noëlle DUPORT confirme l'intervention de Sasha BOSMAN.

Sasha BOSMAN félicite l'amélioration et la diversité des UEO à Angoulême.

Noëlle DUPORT rebondit suite à cette intervention et en profite pour évoquer la concertation ayant eu lieu en amont afin d'avoir une offre cohérente.

Anne-Marie POUSSARD demande si les étudiants ont accès aux horaires lorsqu'ils font leur choix d'UEO.

Grégory MOUSSERION indique que les horaires ne sont pas dans Aguel mais qu'un document récapitule l'ensemble des informations et notamment les horaires de UEO. Il précise qu'une réflexion est en cours afin d'améliorer ce point.

Anne-Marie POUSSARD fait part du retour de certains étudiants qui doivent manquer des enseignements afin de pouvoir assister aux UEO, ce qui les obligent à faire un choix.

Antonin BASTIERE fait part de son expérience personnelle, étant en Licence 2 lorsqu'il s'est inscrit à son UEO, les horaires n'était pas communiqués et il devait parfois sortir plus tôt d'un cours pour pouvoir arriver à temps à son UEO. Le lieu de l'UEO peut aussi avoir un impact, le temps de trajet entre le centre-ville et le campus devant être pris en compte.

Noëlle DUPORT prend en note ces remarques.

Délibération n° CFVU 20240419 – UE d'Ouvertures 2024-2025 ;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 6

22- Pour avis de la CFVU plénière, avant délibération du CA : Prime de Responsabilités Pédagogiques 2023-2024 : principes généraux ;

Les principes généraux pour la Prime de responsabilité pédagogique sont les suivants :

Les fonctions ouvrant droit à cette prime sont les suivantes :

- Coordination pédagogique,

- Encadrement de stages,
- Responsabilité du DEUST préparateur technicien en pharmacie,
- ECOS (Examens Cliniques Objectifs et Structurés)
- Promotion de don de moëlle osseuse et service sanitaire

Les taux de répartition proposés sont des taux pouvant varier de 12 heures équivalent T.D. minimum à 48 heures équivalent T.D. maximum (taux fixé à 43,50 €, susceptible de modification).

Enfin, les personnels pouvant bénéficier de cette prime sont les personnels enseignants et hospitaliers titulaires mentionnés au 1° de l'article 1^{er} du décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires.

Avis n° CFVU 20240404 20- Prime de Responsabilités Pédagogiques 2023-2024 principes généraux :

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 32

Suffrages exprimés : 26

Pour : 25

Contre : 1

Abstention : 6

Prochaine CFVU, **le jeudi 16 mai 2024 probablement à 14H45.**

La séance se termine à 18h15

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT

CR CFVU 204/04/2024 approuvé à la CFVU 16/05/2024